

Référendum contre la prescription médicale d'héroïne

Ruth Dreifuss ouvre la campagne pour le scrutin

La présidente de la Confédération Ruth Dreifuss a ouvert vendredi la campagne en vue de la votation du 13 juin prochain au sujet de l'arrêté fédéral urgent pour la prescription médicale d'héroïne, soumis au référendum. Cette prescription médicale d'héroïne, partie intégrante de la politique fédérale en matière de drogue, plébiscitée par le peuple et les cantons, a également fait l'objet d'un rapport d'experts mandatés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publié simultanément. L'arrêté fédéral urgent, approuvé le 9 octobre dernier par le Conseil national et le Conseil des Etats, fixe les modalités de l'assistance aux plus marginaux des toxicomanes, à savoir ceux qui ont échoué dans toutes les autres formes de thérapie.

La politique fédérale de la drogue, qui repose sur les quatre piliers que sont la prévention, l'aide à la survie, la thérapie et la répression, a été plébiscitée dans son ensemble à deux reprises ces dernières années («Jeunesse sans drogue» 28 septembre 1997 et «Droleg» 29 novembre 1998). La prescription médicale d'héroïne s'inscrit dans le cadre de cette politique. Ce traitement a été introduit en 1994 dans une phase pilote accompagnée d'une évaluation scientifique. Si le référendum devait être accepté, les quelque 860 personnes intégrées dans les divers programmes de prescription médicale d'héroïne verraient leur traitement interrompu.

Le dénuement dans lequel tombaient certains toxicomanes, la propagation du VIH et celle des hépatites dans la population toxicomane ainsi que l'échec des thérapies classiques chez les personnes gravement dépendantes ont amené la Confédération à introduire ces essais scientifiques de prescription médicale d'héroïne. Très tôt on s'est aperçu que cette nouvelle forme de traitement permettait d'aider les personnes gravement dépendantes qu'il était difficile d'atteindre autrement. La santé et l'intégration sociale de ces personnes se sont sensiblement améliorées. Le risque d'infection par le VIH a pu être considérablement réduit.

Grâce à des mesures diverses, dont le traitement avec prescription d'héroïne, les scènes ouvertes de la drogue ont pu être fermées au printemps 1995 et aucune nouvelle ne s'est formée. Un recul important de la délinquance a été observé chez les participants aux programmes de prescription d'héroïne, ce qui a contribué à améliorer la sécurité publique dans les régions concernées.

Le Département fédéral de l'intérieur a pris acte du rapport d'experts de l'OMS sur les essais de prescription médicale d'héroïne. Ce rapport vient à point pour l'OFSP, car il met en relief les essais effectués en Suisse et donnera sans doute des impulsions importantes et positives à la recherche dans le domaine du traitement des dépendances. Notons enfin que dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Espagne, le Danemark, l'Australie et le Canada, on envisage, à l'instar de la Suisse, des essais scientifiques de traitement à l'héroïne. Au Pays-Bas une expérience similaire a déjà débuté.

Département fédéral de l'intérieur

Service de presse

Renseignements

Jean Louis Zurcher, Office fédéral de la santé publique (OFSP) Berne tél. 031 324 12 95

Berne, le 16 avril 1999

Arrêté fédéral sur la prescription d'héroïne
Allocution de la présidente de la Confédération Ruth Dreifuss

Le 13 juin prochain, le peuple devra se prononcer sur l'arrêté fédéral urgent qui a donné une base légale à la prescription médicale d'héroïne, tout en fixant des critères stricts pour l'admission à ces programmes.

La politique fédérale de la drogue dans son ensemble a déjà reçu par deux fois au cours des deux dernières années un large soutien du peuple et des cantons. La prescription médicale d'héroïne fait partie intégrante de la politique des quatre piliers, c'est une des formes de thérapie proposée aux toxicomanes, réservée uniquement aux personnes les plus gravement dépendantes, âgées de 18 ans au moins, et qui ont échoué avec d'autres thérapies.

La prescription médicale d'héroïne est une forme de thérapie parmi beaucoup d'autres, elle peut concerner un dixième de tous les toxicomanes au grand maximum. Mais pour ce groupe-cible, s'il fallait renoncer à ce traitement, le risque est grand de ne pouvoir les motiver à entrer dans un projet thérapeutique.

Conséquence d'un refus de l'arrêté

Actuellement, quelque 860 personnes sont intégrées dans un programme de prescription médicale d'héroïne.

Si l'arrêté fédéral était rejeté, leur traitement serait interrompu, avec le risque que bon nombre d'entre elles retournent à la rue et entrent à nouveau dans le circuit du trafic pour se procurer leur drogue. Leur état de santé en souffrirait en tous les cas. La résurgence des trop fameuses scènes ouvertes de la drogue serait une autre conséquence possible, avec la criminalité qui leur est liée.

Succès du traitement à l'héroïne

Le traitement à l'héroïne repose sur le principe d'une approche interdisciplinaire. Non seulement des médecins, mais aussi des thérapeutes et des travailleurs sociaux sont impliqués dans le traitement. Il m'importe également de mentionner l'excellente collaboration entre la police et les projets de prescription.

Les résultats de l'évaluation scientifique des projets obtenus pour la période de 1994 à 1996 ont été confirmés par les résultats des dernières analyses scientifiques que le professeur Uchtenhagen va vous présenter tout à l'heure. Ces résultats continuent à être positifs. L'état de santé des toxicomanes participant aux projets, leur situation sociale et personnelle se sont grandement améliorés. Plus aucun décès par overdose n'a été déploré. Les cas de délinquance ont été sensiblement réduits.

Critiques internationales

La Suisse a lié les essais de prescriptions médicales d'héroïne à une évaluation scientifique stricte. Certaines questions restent encore ouvertes et ont régulièrement suscité des critiques, notamment de la part de l'organe de contrôle des drogues de l'ONU, l'INCB, International Narcotics Control Board. C'est pour en discuter que l'Office fédéral de la santé publique a organisé il y a quelques semaines en collaboration avec l'université de Berne un symposium international qui a réuni des scientifiques du monde entier.

Par ailleurs, un groupe d'experts, chargé par l'Organisation mondiale de la santé OMS d'examiner la prescription médicale d'héroïne, a repris ces questions dans un rapport qui vient d'être publié et qui

reconnait que ce que nous faisons est raisonnable. Le directeur de l'OFSP, le professeur Zeltner, va vous en parler.

Nous constatons que la Suisse n'est pas seule à s'engager sur la voie de la prescription d'héroïne: les Pays Bas suivent cette voie. L'Allemagne, l'Espagne, le Danemark, l'Australie et le Canada discutent de la possibilité de procéder à des essais scientifiques. Le besoin, comme chez nous, est généralement exprimé par les villes, qui sont les plus touchées par le problème de la toxicomanie et qui s'efforcent de faire collaborer les agents de la répression du crime et les responsables de la santé publique et de l'intégration sociale.

Les cantons et les villes en première ligne

En Suisse, la Confédération a, avec l'arrêté fédéral soumis à votation, créé la base nécessaire à la prescription médicale d'héroïne. Le nombre de personnes qui peuvent suivre un traitement n'est plus limité, mais des critères très stricts ont été fixés. On estime que des quelque 30 000 toxicomanes en Suisse, un dixième au maximum pourraient remplir ces critères.

La mise en place des projets et la création des places de thérapie revient aux cantons et aux villes. De tels programmes existent pour le moment dans 13 villes et dans un établissement pénitentiaire. Actuellement, 1050 places de thérapies sont autorisées, mais les cantons ont fait part d'un besoin de quelque 400 places supplémentaires pour le traitement à l'héroïne, ce qui ferait au total 1450 personnes en traitement.

Conclusions

Nous avons des exigences élevées envers les toxicomanes qui sont admis dans un projet de prescription médicale d'héroïne: nous leur demandons de se soumettre à des règles strictes qui exigent de leur part une grande discipline et une grande volonté. Cela est juste. Mais ils sont en droit d'attendre de la politique la même endurance. Elle doit donner un cadre stable. La politique de la drogue que la Confédération, les cantons et les villes, en collaboration avec tous les intervenants à tous les niveaux, poursuit depuis 8 ans, est placée sous le signe de la continuité. Les toxicomanes gravement dépendants - ceux qui sont en traitement et ceux qui espèrent pouvoir en commencer un - subiraient de plein fouet, dans leur santé et dans leur intégration sociale, les conséquences d'un refus de l'arrêté fédéral urgent. Ce serait un coup de frein terrible à leur volonté de suivre un traitement adapté à leurs conditions de vie et de retrouver un rôle dans la société. Ces personnes ont aussi une place parmi nous. C'est pourquoi je demande à toutes et à tous de soutenir la politique que nous menons en matière de drogue et de voter OUI à l'arrêté fédéral urgent le 13 juin prochain.